BULLETIN D'INFORMATIONS de laFondation Ligue française des droits de l'animal N°57 Avril 2008

Message du président

Plusieurs fois par an, notre Fondation a connaissance d'appels à l'aide lancés par des refuges pour animaux. Comment est-ce possible, alors que l'opinion générale réserve une place si importante à la protection des chiens et des chats qu'ils semblent souvent être les seuls animaux à mériter l'attention? Alors que le fonctionnement des refuges est réglementé par le code rural (art. L.214-6) qui impose une gestion par une association (ou une fondation), des installations se conformant aux règles sanitaires et assurant le bien-être des animaux, et des connaissances relatives à leur entretien et à leurs besoins biologiques? Alors que ces établissements sont placés sous la surveillance administrative et sanitaire des services vétérinaires départementaux, lesquels ont à vérifier notamment le respect des textes concernant le bien-être ?

L'encadrement réglementaire devrait garantir un bon fonctionnement. Mais l'existence d'un texte ne règle pas tout ; le bon fonctionnement dépend aussi des ressources financières et d'une gestion avisée. Laissons de côté le problème délicat des refuges liés à une mission de service public de fourrière. Dans la pratique, un refuge peut :

- ou bien être financé par une association ou à une fondation gestionnaire à vocation nationale, qui fait gérer localement ses refuges répartis sur le territoire national (c'est le cas des refuges dépendant de la Fondation Assistance aux animaux, ou de la SPA-Paris),

-ou bien dépendre directement d'une association locale : c'est le cas le plus fréquent. Tels sont, par exemple, les refuges des nombreuses SPA des villes de France (250 de ces SPA sont fédérées au sein de la Confédération nationale des SPA de France).

Les ressources financières d'un refuge peuvent différer selon que l'organisme gestionnaire est ou non reconnu d'utilité publique (cela confère des avantages fiscaux importants), ou selon que la ville d'implantation est plus ou moins étendue ou plus ou moins généreuse, ou que le refuge reçoive moins de subsides qu'il en attend. Il ne semble pas que les refuges dépendant d'un organisme centralisé ou implanté dans une grande ville puissent connaître des difficultés majeures ou durables, puisque ces organismes ont d'une part le devoir réglementaire et moral d'assurer leur bon fonctionnement au bénéfice des animaux, et d'autre part disposent pour cela de ressources suffisantes (et parfois considérables). Sauf évidemment en cas d'incompétence du gestionnaire local (ce qui doit être corrigé par l'organisme responsable), ou en cas de malversation (ce qui est du domaine judiciaire).

Les situations de catastrophe que nous apprenons semblent atteindre deux autres catégories de refuges :

• Les refuges qui dépendent d'associations 1901 locales isolées. L'association et son refuge étant implantés au sein d'une population trop peu nombreuse, les ressources financières et les moyens humains se révèlent insuffisants ; le fonctionnement est plus souvent assuré par des bénévoles que par des salariés. L'entretien des locaux, la nourriture et les soins sont fréquemment problématiques.

Les établissements que l'on pourrait plutôt appeler des « recueils ». Ils sont le fait de particuliers qui secourent des animaux en péril, parfois en leur offrant un meilleur bienêtre que dans un refuge déclaré. Mais ils fonctionnent en marge de la loi, et si quelques uns ne rencontrent pas de difficultés, par exemple grâce à un mécène local généreux qui paie directement toutes les factures, l'avenir des animaux dans de tels « recueils » est très menacé.

Si la situation financière d'un refuge devient dramatique au point qu'il doive lancer un appel à des secours, le vrai drame est le devenir des animaux qui y sont recueillis. Cela impose de poser la question : comment sauver les refuges en grande difficulté ?

J'ai eu la possibilité d'en discuter avec M. Nicolas Forissier, lorsqu'il était secrétaire d'Etat à l'agriculture chargé de mettre en œuvre une nouvelle politique pour les animaux de compagnie. La conclusion de notre entretien avait été qu'il fallait, avant tout, lancer un audit général sur les refuges, dont les situations sont très variées : seule une telle enquête permettra d'avoir la vision globale nécessaire. Il est dommage que peu après, un changement de ministère ait écarté Nicolas Forissier, (2005), enterrant ainsi le projet d'audit.

Son départ a suspendu aussi le dossier que préparait alors notre Ligue des droits de l'animal visant à créer par réglementation un fonds national d'entraide. Ce fonds national, qui serait financé collectivement par l'ensemble des organismes de protection animale à proportion de leur budget (il semble assez légitime, en effet, que les plus riches aident les plus démunis, le but de tous étant d'assurer le bien-être des animaux recueillis), permettrait de résoudre des problèmes aigus, comme d'apporter une aide à terme. Il pourrait d'ailleurs être habilité à recevoir des subventions de l'Etat ou des collectivités locales, et sa gestion devrait garantir strictement indépendance, rigueur et honnêteté. Le fonds serait réservé d'une part à des aides ponctuelles de sauvetage d'un refuge en difficulté aigue, et d'autre part à la participation au financement de refuges en difficulté financière chronique, par exemple en prenant en charge un salarié. Le cas des « recueils » est embarrassant: leur situation illégale est confrontée à la générosité et la compassion. Son rôle pourrait être alors de donner des conseils de gestion, d'étudier une mise en conformité avec la réglementation, voire de convaincre le « recueil » de placer les animaux dans un refuge « déclaré ».

La mise en œuvre d'un audit national sur les refuges et la création d'un fonds national d'entraide aux refuges sont des propositions qui méritent d'être discutées. C'est probablement le bon moment de les relancer.

Jean-Claude Nouët

Action LFDA: Les fourrures du marché d'Antibes

Début décembre, la Fondation LFDA a écrit à la direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes du département des Alpes-Maritimes à propos de la vente d'articles de fourrure sur le marché d'Antibes.

La Direction en question répondait le 13 décembre d'une façon favorable : « Certains des faits signalés sont susceptibles de relever des dispositions législatives et réglementaires dont mes services sont chargés de vérifier l'application.

Votre courrier sera effectivement pris en compte dans la programmation des enquêtes effectuées par mon administration dans l'exercice de ses missions. »

Comme quoi il est toujours utile d'écrire.

Action LFDA: Ouf! Le parc naturel de Guyane, enfin sauvé d'une ruée vers l'or

Comme le précédent bulletin (n° 56) le rapportait, l'espoir d'un refus pesant sur le projet d'exploitation aurifère dans le parc naturel de Guyane avait été formulé au Grenelle de l'environnement. Le danger que faisait peser ce projet sur la biodiversité et l'environnement de cette région est définitivement écarté : le 30 janvier 2008, le président de la République a annoncé sa décision de « ne pas donner une suite favorable à un projet d'exploitation de mine d'or à Roura, en Guyane ».

La Fondation Ligue française des droits de l'animal a adressé ses remerciements et ses félicitations au président Sarkozy en rappelant qu'elle avait été l'une des premières ONG à dénoncer ce projet. En effet, elle était intervenue dès le mois d'avril 2006 auprès de François Baroin, alors ministre de l'Outre-mer, et elle avait fait remettre personnellement un dossier très documenté au Président Jacques Chirac.

Dans ce dossier, (voir Bulletin n° 51 p.4) nous soutenions notamment que la mise en service d'une telle exploitation aurifère, en raison de la déforestation et de la pollution chimique (chaux, cyanure, arsenic, mercure) dans une forêt primaire d'une grande importance biologique qu'elle induirait, mettrait en péril une faune et une flore locales comprenant plusieurs espèces protégées par la Convention de Washington.

De plus, nous y soulignions que le projet d'exploitation : « est incompatible avec un développement local et durable de la Guyane. La France a les moyens de protéger ce patrimoine mondial de l'humanité, et est en mesure d'encourager dans ce département des activités plus durables (écotourisme, recherche scientifique, artisanats), et à terme économiquement plus rentables que les quelque trois cents emplois sur sept ans que fait espérer cette exploitation minière, soucieuse de rentabilité financière immédiate, sans réelle préoccupation pour la sauvegarde de la biodiversité, et de l'intérêt général des générations futures ». C'est exactement ce que vient de confirmer de son côté le président du Parc naturel régional, vice président du Conseil régional, qui a déclaré possible de créer autant d'emplois que la compagnie minière, mais durables, et a proposé « de classer la Montagne de Kaw en réserve mondiale de biosphère de l'UNESCO, un label international pour mettre en place un tourisme durable et solidaire ».

Le refus d'accorder l'autorisation d'exploitation que le président de la République vient de décider met donc définitivement fin au projet.

Cependant, devant les prétentions avancées par la société minière, la Fondation Ligue française des droits de l'animal a souligné, dans son courrier au président Sarkozy, qu'il serait moralement scandaleux que, du fait du refus d'autorisation d'exploiter, cette multinationale puisse revendiquer d'être indemnisée à hauteur de 80 millions d'euros (ainsi que le mentionne un rapport d'inspection rendu en janvier 2008), pour les travaux engagés depuis 1996 sur autorisations des ministres chargés des finances et de l'industrie successifs, alors que ces travaux ont au contraire entraîné la déforestation et le ravage de plus de trente hectares du territoire du parc naturel. Il serait au contraire légitime que la France réclame et obtienne réparation des dommages portés sur une portion de son territoire.

Thierry Auffret Van der Kemp et Jean- Claude Nouët



Wolfgang Puck, qui possède quatorze restaurants hauts de gamme aux États-Unis, est l'un des chefs les plus célèbres au monde.

Aussi ses déclarations fracassantes ont-elles eu un énorme impact. « Il est grand temps, a-t-il dit, que l'on entre dans une nouvelle ère du traitement des animaux. Si l'on regarde les élevages, les abattoirs, il n'y a pas de normes. Il faut créer un meilleur produit. Il faut regarder l'ensemble des opérations, il ne faut plus se mettre la tête dans le sable. »

W. Puck a donc rayé le foie gras de ses menus. Les œufs doivent provenir de poules élevées en liberté. La charcuterie doit venir de porcs élevés de la même façon. Les légumes doivent provenir, autant que possible, de la culture bio. Si ces déclarations ont fait grincer quelques dents, elles ont été bien accueillies, on s'en doute, par les défenseurs des animaux. Jamais un grand chef n'avait été aussi catégorique. Sa prise de position contraste avec la demande formulée devant l'UNESCO par le président Sarkozy, de classer la gastronomie française comme patrimoine immatériel et culturel mondial. On sait ce que cela veut dire! Il y a quelque temps déjà, l'industrie du foie gras fait une tentative en ce sens auprès de l'UNESCO, après que nos députés aient voté une loi déclarant le foie gras fait culturel. Il y a tout lieu de penser que le lobby des gaveurs est repassé à l'offensive, sous couvert de la gastronomie en général. Et d'ailleurs, sous quel prétexte cette reconnaissance par l'UNESCO ? La cuisine française n'est pas menacée, bien au contraire. La seule menace pèse justement sur le foie gras et le gavage... CQFD. Nous attendons qu'un grand chef français fasse valoir à son tour son éthique à l'égard des animaux. Il serait soutenu par tous ceux qui dans notre pays ne s'accrochent aux traditions que si elles sont respectueuses de la vie, aussi bien celle des humains que celle des animaux.

Jean-Claude Nouët et Jean-Jacques



Faut-il sauver Deyrolle ? La célèbre maison de taxidermie et empaillage parisienne a été victime d'un incendie dans la nuit du 31 janvier au 1^{er} février. Sans doute, il est regrettable qu'une collection d'insectes ait été détruite à 100 %, mais il est à noter que la boutique regorgeait d'espèces rares, voire protégées. Les appels aux dons ou à une souscription laissent insensibles les protecteurs des animaux. Et pourquoi donc lancer une souscription? Pour acheter de nouveaux cadavres?

Jean-Jacques Barloy



Une puce pour des équidés

Depuis le 1^{er} janvier 2008, chevaux, ânes et mulets doivent désormais être immatriculés en France au moyen d'une puce implantée dans l'encolure. Il s'agit de lutter contre les vols et la fraude, et aussi de mieux connaître la population équine française, évaluée à un million de têtes.



Des chats disparaissent

Entre janvier et novembre 2007, plus de 550 chats ont disparu dans la région de Thonon (Haute-Savoie), sans qu'aucun cadavre n'ait jamais été retrouvé. L'émotion est considérable dans tout le secteur : une plainte collective a été déposée à la gendarmerie d'Évian et une pétition lancée par la Fondation 30 Millions d'Amis.

On soupçonne l'existence d'un trafic de peaux de chats avec la Suisse, des tanneries helvétiques traitant des milliers de peaux de chats en raison de leurs prétendues vertus thérapeutiques...

Jean-Jacques Barloy



Le 10 novembre dernier, un chat est mort à Fontenay-le-Comte (Vendée), victime de la rage. On estime qu'il avait été mordu par une chauve-souris. Il faut rappeler que le virus rabique de la chauve-souris n'atteint pas l'homme, ou très rarement : rien de comparable avec le virus du chien, par exemple, malheureusement de retour en France véhiculé par un chien contaminé au Maroc.

Animaux de compagnie et aéroports

Dans le Bulletin n° 55 (p. 4) nous relations les interventions de la LFDA au sujet des évasions ou disparitions d'animaux de compagnie sur les aéroports, consécutives à des actes de malveillance, des chocs ou des chutes accidentelles des cages de transport. Une militante de plusieurs associations de protection animale et correspondante de notre Fondation a ensuite multiplié les courriers à l'IATA-International Air transport Association comme à la Direction générale de l'aviation civile, et a participé à des réunions de travail avec les sociétés Aéroports de Paris et Air Transat. Des avancées significatives ont été obtenues, notamment pour:

- sécuriser le système de fermeture des cages de transport des animaux domestiques,
- renforcer l'information donnée par Internet et par affichage aux passagers qui voyagent avec leur animal;
- organiser le suivi de récupération des animaux disparus sur les aéroports.

Jean-Jacques Barloy



L'animal n'est pas un jouet

Les associations de protection le rappellent constamment : les animaux ne sont pas des jouets. Malheureusement, le public ne suit pas, et à l'époque de Noël, les ventes de chiots et de chatons sont à leur maximum. Avec les conséquences que l'on sait, notamment C'est aussi l'époque où se multiplient les offres d'adoption : 40 % des animaux de compagnie, chiens ou chats, « s'écoulent » par les petites annonces paraissant dans la presse. Ce genre d'adoption ou d'achats se termine trop souvent par des abandons. Une première vague survient en février, lors des vacances de neige. La seconde se situe au moment des vacances d'été, lorsque la boule de poils donnée en étrenne est devenue un chien de 30 kilos, remuant, bruyant, en un mot encombrant.

L'époque des fêtes de fin d'année est aussi celle de campagnes d'adoption lancées par plusieurs associations protectrices. Cela demande réflexion. Que quelques animaux puissent ainsi échapper à l'élimination qui attend des milliers d'autres, c'est tant mieux. Que l'animal ne doive plus être traité par la loi comme une chose, tout le monde s'accorde à le réclamer. Mais à cette époque de l'année, les adoptions ne sont-elles pas faites le plus souvent en vue d'un cadeau, comme les achats? Et qui dit cadeau, dit objet, ou jouet.

En conséquence, il faut se demander si les adoptions, au lieu d'être relancées pour les fêtes de fin d'année, ne devraient pas au contraire être interrompues pendant toute cette époque. Nous avons déjà posé la question à diverses reprises, mais d'une façon général, nous n'avons reçu que des reproches en réponse.

Pourtant, si les campagnes d'adoption étaient suspendues, par exemple pendant tout le mois de décembre jusqu'au milieu de janvier; avec un renfort publicitaire conduit précisément sur le thème "Les animaux ne sont pas des jouets de Noël", cela permettrait, en donnant l'exemple du souci du devenir de l'animal, d'exiger la suspension de toute vente d'animal de compagnie durant le même temps.

Le commerce incontrôlé de plus d'un million de chiens et de chats mis chaque année sur le marché français, est une cause majeure d'une « misère animalière » impossible à résorber.

Langue bleue

La fièvre catarrhale (voir Bulletin n°56 p.9) du mouton (ou maladie de la langue bleue) s'est étendue, et atteint actuellement les pays du nord de l'Europe (Belgique, Luxembourg, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Allemagne). Grave chez les moutons et chèvres, bénigne chez les bovins (ils peuvent servir de relai à un insecte piqueur, qui devient infectant), la maladie cause des pertes importantes aux élevages. Le total des dommages à craindre en Europe a entraîné la décision de l'Union de financer la vaccination générale des cheptels. Une recherche et une production accélérée des vaccins (200 millions de doses) ont permis de lancer la campagne dès cette année, et suffisamment tôt pour qu'elle soit achevée avant que commencent les éclosions des insectes. En France, les premiers animaux à être vaccinés sont les jeunes bovins, issus des élevages du Centre : était en jeu l'exportation d'un millions de ces jeunes bovins vers l'Italie, où se continue leur élevage.

Devant le nombre des injections vaccinales à pratiquer,(et la vaccination doit de plus tenir compte des diverses formes mutées du virus), les éleveurs souhaitent pouvoir vacciner euxmêmes leurs animaux. Ils redoutent en effet que les vétérinaires sanitaires, seuls habilités pour l'instant à pratiquer la vaccination, n'aient pas le temps de mener celle-ci à bien avant la reprise d'activité de l'insecte vecteur de la maladie. Les éleveurs craignent que des étudiants, peu préparés à cette tâche, soient appelés à pratiquer la vaccination.



En janvier, l'EFSA (Agence européenne de sécurité des aliments) déclare qu' « il n'y a pas de raison que les animaux clonés et leur descendance présentent de nouveaux risques alimentaires par rapport aux animaux nés selon des procédés conventionnels ». Et, un peu plus tard, l'EDA (Agence américaine du médicament et de l'alimentation) déclare à son tour que la consommation de viande et de lait provenant d'animaux clonés ne présente aucun risque. Pour l'EDA, ces produits « sont aussi sûrs que les aliments que nous mangeons tous les jours ». Ces professions de foi ont provoqué diverses réactions. Y compris de la part des producteurs de viandes et de produits laitiers.

À son tour, la Commission européenne emboîte le pas aux agences précitées. Est-elle en train de préparer l'arrivée sur le marché des produits en question ? Pense-t-elle déjà à un cadre juridique qui s'appliquerait au clonage en élevage ?

Dans cette affaire, l'aspect éthique du problème est complètement oublié. Et est laissé de côté l'aspect simplement économique. Pour faire un veau, rien n'est plus simple que féconder une vache avec du sperme de taureau. Pour obtenir un veau par clonage, il faut 200 ou 300 essais, avec en prime des malformations et autres aléas qui marquent encore les expériences de clonage. Où est donc l'avantage économique ?

Jean-Jacques Barloy et Jean-Claude Nouët

Filière lapin

« La crise étrangle le lapin français » titrait la presse début décembre. Plus exactement, elle étrangle les éleveurs de lapins, ou « filière cunicole ».

Le Français mange peu de lapin : les éleveurs, affaiblis par des années de « bas prix » sont parfois « au bord du gouffre ». Seront-ils sauvés par le « mariage » annoncé entre une coopérative et une entreprise privée : ainsi naîtra une « Celtalliance service lapins ». Une occasion de s'intéresser à un animal trop oublié des défenseurs des animaux.

L'élevage des lapins ne fait l'objet d'aucun texte réglementaire spécifique. Et depuis des décennies, les lapins sont « élevés » sur du grillage, serrés les uns contre les autres, dans des cages entassées en batterie. Il serait temps que l'on s'occupe d'eux.

Action LFDA inter-associative -Poules pondeuses : tenir les délais

Dans la Communauté européenne, la date du 1^{er} janvier 2012 a été fixée pour l'interdiction totale des cages « non aménagées » pour les poules pondeuses. À partir de cette date, les cages devront prévoir au moins 750 cm2 par poule, avec un nid de ponte, perchoir d'au moins 15 cm, mangeoire et système d'abreuvement. Mais vraiment, peut-on considérer que ces « aménagements » et 200 cm2 supplémentaires assurent le bien-être des poules encagées ? Et l'on peut espérer que les éleveurs développeront des systèmes d'élevage alternatifs moins intensifs, en grange ou en parcours libres.

Conjointement avec l'association OABA, la Fondation LFDA a demandé officiellement au ministre de l'Agriculture de soutenir la mise aux normes du 1^{er} janvier 2012, et ne pas repousser cette échéance importante. Jusqu'à présent, le remplacement des anciennes cages par des cages aménagées datant de 2002 n'était pas obligatoire.



Le premier exportateur mondial de poulets est le Brésil. Pas de grippe aviaire, des terres arables, de l'eau, sont autant d'éléments favorables au géant sud-américain. Les coûts de production du poulet sont au Brésil deux à trois fois inférieurs à ce qu'ils sont en Europe. Mais l'important serait d'évaluer de façon comparative le bien-être des poulets élevés au Brésil et celui des poulets industriels européens.



Dans notre dernier Bulletin (n° 56, p. 11), nous dénoncions cet agriculteur du Gers qui conseille à des éleveurs de canards de les gaver avec du maïs OGM. L'affaire a fait les gros titres de la presse régionale.

Pour sa part, un éleveur espagnol affirme avoir mis au point un foie gras « éthique », obtenu sans gavage, en laissant les oies dévorer librement tout ce qu'elles trouvent dans la nature. Nous recevons cette information avec la plus grande méfiance.

Il nous semble aberrant que des animaux se suralimentent spontanément, au point de développer une maladie hépatique par surcharge de graisse! Il n'y a guère que l'homme qui puisse se goinfrer de la sorte, et « creuser sa tombe avec sa fourchette »! Ce foie gras a obtenu un prix Coup de cœur au Salon international de l'alimentation (Sial) à Paris. (Rappelons que voici une trentaine d'années on avait proposé de gaver les oiseaux en les opérant au cerveau afin de les rendre boulimiques.)

Ce foie gras « éthique » a suscité un certain malaise chez les producteurs français. Edouardo Sousa, l'éleveur espagnol en question, affirme également que ses oies sont mises à mort d'une façon « éthique ».

Jean- Jacques Barloy



Depuis la fin de l'année 2000, les farines animales sont interdites dans l'alimentation de tous les animaux domestiques. Le ministère de l'agriculture dit vouloir maintenir fermement cette interdiction. Espérons que, au moins durant sa présidence du Conseil de l'Europe, la France saura rester ferme. Mais...

Mais du côté de Bruxelles, on commence à réfléchir à des farines fabriquées à partir des restes de porcs, de volailles, de poissons (voir Bulletin n° 56 p.11); bref, de tout ce qui n'est pas ruminants, la crise de la vache folle laisse des traces profondes.

Des travaux sont en cours sur la sécurité alimentaire de l'incorporation de ces farines nouvelle manière, sur leur traçabilité qui doit assurer l'impossibilité de cannibalisme (par exemple, les farines de porc ne doivent pas être utilisées pour l'alimentation des porcs). Des décisions devraient être prises et annoncées en 2009. Les discussions et les tractations vont déjà bon train, sans filtrer à l'extérieur, et les puissantes organisations syndicales et professionnelles d'éleveurs exercent une pression croissante. Elles arguent de l'augmentation des prix des céréales et du soja, de l'intérêt économique de telles farines en raison de leur teneur en protéines et de leur faible coût, et de leur utilisation dans tous les pays hors d'Europe pour des productions de viandes à moindre prix que l'Europe ne s'interdit pas d'importer.

Ces arguments ont déjà été contestés, en particulier le dernier : d'une part la production animale en Europe ne semble pas nécessiter d'y importer des viandes pour assurer la consommation, et d'autre part, puisque l'on parle toujours de transparence et de traçabilité, un étiquetage fiable et complet devrait être imposé, indiquant la provenance des viandes importées, et le mode d'alimentation des animaux concernés.

Jean- Jacques Barloy et Jean-Claude Nouët



Les abeilles suscitent beaucoup d'inquiétude car leur régression à l'échelle mondiale est une menace pour la pollinisation des végétaux. En France, deux pesticides, le Gaucho et le Régent, ont suscité les batailles que l'on sait. Cependant, une analyse récente des cires d'abeilles a montré que d'autres pesticides étaient également en cause, y compris des produits utilisés par les apiculteurs eux-mêmes contre le varroa, un acarien apparu en Europe au début des années 1980.

À la suite de cette étude, menée par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments, on recommande aux apiculteurs de jeter les anciennes cires et de ne pas les recycler.

Il y a en tout cas des raisons d'être inquiet sur le sort des abeilles : la durée de vie moyenne d'une reine est tombée de cinq à trois ans...

Aux USA une équipe de chercheurs s'est attelé à comprendre l'origine la mortalité observée de puis quelques années dans les colonies d'abeilles américaines (maladie connue sous de syndrome d'effondrement des colonies).

Après avoir envisagé de façon très systématique toutes les pistes imaginables, en éliminant au fur et à mesure celles qui ne semblaient pas probantes, la piste de l'agent pathogène viral a été retenue. Un virus (IAPV) déjà découvert en Israël a été identifié chez les abeilles américaines mais il n'est pas encore certain que ce virus soit la cause unique de l'affaiblissement des colonies d'abeille. Les apiculteurs français souhaiteraient que la recherche apicole française puisse recevoir, comme aux USA, le financement public nécessaire à une telle recherche sur les colonies d'abeilles françaises.

Jean- Jacques barloy et Thierry Auffret Van Der Kemp



La consommation de produits bio évolue

4 Français sur 10 consomment au moins un produit bio chaque mois. Fruits et légumes arrivent en tête (78 % des consommateurs de bio en achètent), suivis des produits laitiers (74 %) et des œufs (62 %). Les motivations de la consommation de bio évoluent d'une façon intéressante. Si la santé arrive en tête (96 %), le souci de la préservation de l'environnement est passé de 79 % à 90 % en cinq ans. La recherche de la qualité et du goût des produits atteint des proportions comparables. 77 % des Français considèrent que le bio a de l'avenir au point de vue écologique ; 82 % privilégient les produits locaux et 94 % ceux de saison. Le chiffre d'affaires du bio progresse en moyenne de 10 % par an depuis cinq ans (cf. Le Monde des 3-4 février). Mais il y a encore des progrès à faire : les surfaces agricoles consacrées au bio sont en France encore inférieures à la moyenne européenne.

Jean-Jacques Barloy et Jean-Claude Nouët

Retour au pays pour les pandas ?

Les grands pandas en captivité ne rappelleront-ils plus bientôt que de mauvais souvenirs ? Désormais, la Chine ne cède plus de pandas aux zoos, mais en prête, moyennant un million de dollars par an. C'est de deux de ces pandas qu'est né récemment à Vienne le premier panda issu d'un accouplement naturel en captivité.

On sait ce qu'il faut penser de ce genre de « réussites » et de la difficulté à repeupler ensuite les espaces naturels avec des animaux nés en captivité. Quoiqu'il en soit le jeune panda devrait être envoyé en Chine dans deux ans. Et il est tout de même satisfaisant que le nombre de pandas géants vivant dans la nature est de 10 fois supérieur à celui de leurs congénères captifs (1 600 contre 160).

Jean-Jacques Barloy



Des cirques « redressés » par des gendarmes

Le quotidien régional Sud-ouest du 16 janvier 2008 rapporte à la grande satisfaction de la Fondation LFDA qu'une compagnie de gendarmerie de Bordeaux, en présence de la brigade mobile d'intervention de Chambord, spécialisée dans le commerce et le trafic des espèces sauvages, et en collaboration avec la direction départementales des services vétérinaires et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, ont procédé au contrôle de dix cirques itinérants faisant halte entre deux tournées à Ambarès. Quatre de ces cirques se sont vu dresser procès verbal pour plusieurs infractions. Un des cirques n'avait pas les déclarations obligatoires concernant trois lionnes. A un autre, il manquait cette même déclaration pour un autre animal. Un responsable d'un autre cirque n'était pas détenteur du certificat de capacité l'autorisant à détenir des animaux sauvages. Un autre encore n'avait pas respecté les obligations en matière d'équarrissage : il avait dépecé un félin mort pour en vendre la peau. 4 cirques en infraction sur 10 contrôlés à un même endroit. : un bel échantillon représentatif du respect de la réglementation des cirques itinérants en France! Et lorsque les syndicats des cirques déclarent que seule une infime minorité de cirques ne respecte pas la loi! Il serait intéressant qu'enfin, à l'exemple de cette compagnie de gendarmerie, plusieurs autres compagnies, dans les différentes régions de France, notamment durant les vacances scolaires, contrôlent l'ensemble des cirques itinérants en France et sanctionnent les infractions.

Thierry Auffret Van Der Kemp

Rongeur insensible

Le rat nu des sables, ou hétérocéphale, est un petit rongeur d'Afrique orientale, à la peau nue, qui vit en colonies comparables aux sociétés ... de termites. Or, une nouvelle particularité vient d'être découverte chez ce singulier mammifère : il est insensible à la chaleur et aux brûlures provoquées par des acides, en raison de l'absence d'un des neuromédiateurs de la douleur aiguë, la substance P.



Le diable de Tasmanie, ou sarcorphile, est victime, depuis plus de dix ans, de tumeurs faciales qui ont fait disparaître, semble-t-il, pus de la moitié de la population de ce marsupial carnivore. Or, l'on vient de détecter, chez les sarcophiles, des taux élevés de produits chimiques « retardateurs de flamme », c'est-à-dire qui réduisent ou ralentissent la combustion. Ces produits sont-ils à l'origine des tumeurs faciales ? Cette question inquiète les spécialistes australiens : les hommes pourraient être aussi atteints par ces produits, susceptibles de venir de régions lointaines, en voyageant dans l'atmosphère.

Le tigre ne veut pas mourir

La race de tigre habitant la Chine est presque éteinte. Certains protecteurs de la nature ont imaginé de transférer, en Afrique du Sud, quelques représentants de cette sous-espèce. Lesquels sont, pour l'instant, en enclos, avant d'être réadaptés à la vie sauvage. Du moins c'est ce que l'on espère. Une initiative étrange, totalement anti-écologique, qui ne fait pas l'unanimité.

La Chine est en grande partie responsable de cette situation car elle encourage le braconnage, destiné à fournir aux amateurs fourrures, testicules, dents, poudre d'os, etc. Les gardes forestiers luttent énergiquement contre les braconniers et tentent de gagner les habitants à la cause des tigres : une tâche pas toujours facile.

Les tigres sont un peu plus nombreux en Inde, malgré une chute de leur effectif de 40 000 à 1 500 en un siècle! Au Cachemire, le Wildlife Trust of India a récemment livré aux flammes plus de 125 000 manteaux, gants, descentes de lit, etc. en peau de tigre, panthère, panthère des neiges, ours à collier, etc. Ce brasier est destiné à être, vis à vis des consommateurs, un « message fort », capable de faire comprendre que le trafic es fourrures n'a plus sa place dans le monde moderne.

Chèvres ensauvagées

À Plérin, aux portes de Saint-Brieuc, il y a une dizaine d'années, quelques chèvres se sont échappées d'un élevage. Aujourd'hui, un troupeau de dix-huit chèvres ensauvagées vagabonde dans le secteur, s'attaquant un peu trop voracement aux cultures.

Le plus drôle dans l'affaire, c'est que personne ne peut intervenir.

Ni la Direction départementale des services vétérinaires, ni les Affaires rurales, ni la mairie (qui n'a pas de fusils hypodermiques), ni les gendarmes (qui en ont, mais n'ont pas de raison de les utiliser contre des animaux non dangereux). (Voir Le Télégramme du 31 mars 2007)

On se consolera en se disant que Plérin s'ajoute à l'île de Monte-Cristo et au désert des Agriates (en Corse) ces lieux d'Europe où vivent des chèvres redevenues sauvages.



Massacres de gorilles

Nous avons déjà évoqué le massacre des gorilles de montagne des Virunga, au Zaïre, qui a donné lieu à de spectaculaires photos dans la presse – des photos qui font frémir. Les chiffres aussi font frémir : selon Sciences et Avenir (septembre 2007), 97 gardes ont été tués dans les Virunga. Aux massacres habituels s'ajoutent les agissements d'« une mafia de trafiquants de charbon de bois » – un marché annuel de 22 millions d'euros.



Du brun au blanc : ours en péril

On considère en général qu'il existe huit espèces d'ours, en incluant le panda géant. Or, selon un rapport de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), repris par Le Monde du 13 novembre, six de ces huit espèces sont menacées. Seuls l'ours noir américain et l'ours brun se portent à peu près bien, alors que de nombreuses populations locales d'ours bruns comme celle des Pyrénées, sont en péril. Dans les Pyrénées atlantiques par exemple, il ne reste aujourd'hui que deux mâles de souche pyrénéenne. C'est pourquoi le Fonds d'Intervention Eco pastoral (FIEP) Groupe Ours Pyrénées et la SEPANSO Béarn ont déposé une plainte auprès de la Commission européenne contre la France qui n'a pas pris les mesures nécessaires pour sauvegarder l'ours brun, espèce prioritaire, dans les Pyrénées Atlantiques, dans les sites d'intérêt communautaire du réseau Natura 2000.

Les ours ne sont pas également très nombreux en Autriche d'où ils disparaissent. Une bonne vingtaine d'ours bruns – soit les 4/5 de la population du pays – se sont « évanouis » dans la nature depuis la fin des années 1990.

Selon Le Monde (24 janvier), trois hypothèses sont à prendre en compte : la mort naturelle, l'émigration ou la destruction par les hommes. La mort naturelle ne peut expliquer cette hécatombe, d'autant qu'aucun cadavre n'a été trouvé.

L'émigration est également exclue: aucun spécimen voyageur n'a été repéré. Reste la malveillance humaine, qui semble vraisemblable. Et dire que les Alpes orientales pourraient héberger un millier d'ours bruns...

Les États-Unis sont sur le point d'inclure l'ours blanc (l'ours polaire) sur la liste des espèces protégées : l'importation de ses peaux serait alors interdite, ce qui inquiète les Inuits du Grand Nord canadien, auxquels la chasse à l'ours et les trophées rapportent gros...

L'ours blanc est menacé, non seulement par la chasse mais aussi par le réchauffement climatique. Ce qui n'a pas empêché d'observer cette année des spécimens avec trois jeunes, au lieu de deux habituels.

Déforestation et braconnage sont les principales causes du déclin des ours, souvent en butte à la vindicte des agriculteurs et des éleveurs. En trente ans, les populations de l'ours malais, ou ours des cocotiers, petit ours arboricole de l'Asie du Sud-Est, auraient chuté de 30 %.

Les hommes laisseront-ils s'éteindre les ours, qui ont joué un si grand rôle dans leurs traditions et leur folklore? (Rappelons la brochure publiée par la LFDA: Liberté pour les ours, envoyée sur commande au tarif de 8 €)

En France, une intéressante déclaration du Dr Claude Guiraud, président du Groupe d'étude européen d'éco-pathologie de la faune sauvage de montagne, au sujet de la mort de l'ourse Franska. Pour lui, lâchée dans un endroit non adéquat que les ours n'avaient jamais habité depuis des décennies, constamment traquée et dérangée, l'ourse n'avait plus le temps de chercher sa nourriture végétale. Aussi a-t-elle montré un comportement prédateur, qui a provoqué les réactions que l'on sait. Notons que, pour le Dr Guiraud, les ours slovènes sont identiques génétiquement à ceux des Pyrénées.



Le chien qui fait peur

Nous aimons tous les chiens, mais il faut reconnaître que leur coexistence avec la nature sauvage n'est pas toujours simple. Même un chien tenu en laisse par un promeneur tranquille déclenche la panique chez les oiseaux. En dix minutes, le nombre des oiseaux présents a baisse de 41 %, et celui des autres espèces de 35 %.

C'est ce qui ressort d'une étude australienne (cf. Le Figaro 10/09/07). Depuis longtemps, les protecteurs de la nature connaissent les problèmes posés par les chiens, qui sont en général interdits dans les parcs nationaux, réserves naturelles, etc. N'oublions pas les attaques de moutons imputées aux loups et qui dans la majorité des cas sont le fait de chiens errants (ou prétendus tels).



Ces loups qui font rêver

Nous l'avons toujours dit dans ce Bulletin : les fusils et les pièges peuvent peut-être tuer quelques loups mais ils ne pourront pas arrêter une nouvelle progression de l'espèce dans les territoires européens. C'est donc avec satisfaction que l'on peut lire ce titre d'un article du Figaro du 5 septembre dernier: «Les loups iront-ils jusqu'en Bretagne?» La réponse pourrait être oui. Ils sont déjà dans le Pyrénées, dans l'Ain, en Suisse, et peut-être nettement plus au nord.

En Espagne, où pourtant (comme en Italie) la cohabitation homme-loup semblait bien se passer, le loup pourra désormais être chassé au sud du fleuve Duero, en Castille-Leon, alors qu'il y était auparavant protégé.

En tout cas, le loup fait toujours rêver. Coup sur coup, deux films célèbrent l'amitié entre l'espèce humaine et le loup : Survivre avec les loups et La Jeune Fille et les Loups.

Le premier est inspiré de l'aventure inventée de Misha Defonseca, qui se disait, avant d'avoir avoué son mensonge, avoir été recueillie par les loups, alors qu'elle aurait traversé l'Europe à la recherche de ses parents déportés. Et à Rome, on a peut-être retrouvé la grotte où la louve aurait recueilli Romulus et Remus selon la mythologie...



Etonnants macaques

Comme l'écrit *Pour la science* (février 2008), « la frontière entre humains et primates s'estompe » (*). Une observation a montré que des macaques rhésus sont presque aussi performants que des étudiants en calcul mental: 76 % de réussites contre 94 %. Il s'agissait pour les macaques de désigner du doigt parmi deux cases celle qui contenait autant de points que la somme des deux ensembles montrés auparavant.

En Indonésie, cette fois dans un parc national, c'est une sorte de prostitution qui a été découverte chez les macaques à longue queue. Les mâles épouillent les femelles afin d'obtenir leurs faveurs : le nombre de rapports sexuels passe ainsi de 1,5 à 3,5 par heure. Décidément, toutes les frontières s'estompent...

(*) Puisque PLS a consacré un article constatant la relativité de cette frontière, il est regrettable que le comité de rédaction n'ait pas publié de compte rendu de lecture de l'ouvrage de la LFDA Humanité, animalité : quelles frontières ?, et nous demandons pourquoi...



Blaireaux : l'hécatombe inutile

Le fait est peu connu : depuis 1971, les blaireaux de Grande-Bretagne sont décimés pour éviter la propagation de la tuberculose bovine. Récemment, deux équipes de scientifiques indépendants ont montré l'inutilité de telles hécatombes. En effet, dans les zones d'abattage, les blaireaux se déplacent davantage, se rapprochant des fermes ou des abreuvoirs. Les autorités britanniques, du coup, devraient infléchir leur politique à cet égard. Quant à la France - réjouissons-nous-en! - elle est indemne de tuberculose bovine (Le Figaro du 3 septembre). L'affaire des blaireaux évoque celle de la rage en France, et du massacre des renards.

La destruction massive des renards au fusil, au gaz, au poison, au piège, n'avait fait que vider des territoires, immédiatement occupés par des renards des territoires voisins, ce qui au résultat accélérait l'extension de la zone infectée. Ce n'est qu'après plusieurs années et d'âpres discussions au ministère de l'agriculture que l'administration s'était décidé à engager la vaccination par appâts vaccinaux, ce qui a rapidement mis fin à l'épizootie et éradiqué le virus du territoire national.

Coccinelle chinoise

Lutter contre les pucerons à l'aide de coccinelles plutôt qu'avec des insecticides est une excellente initiative. Mais voilà! Une coccinelle chinoise (Harmonia axyridis) importée dans le cadre de cette lutte biologique, s'est mise à proliférer de façon alarmante à travers l'Europe et l'Amérique du Nord.

Elle a pénétré en France voici trois ans et y occupe surtout le nord-est, s'agglutinant par milliers sur les façades des immeubles. Un insecte exotique de plus implanté chez nous. L'INRA suit sa progression de près, mais, pour l'instant, on ne sait que faire contre cet envahisseur, qui s'attaque même aux larves des autres coccinelles.

Il est inimaginable que l'on continue à importer des espèces exogènes, même pour un but apparemment utile, sans évaluation de l'impact possible. C'est pourtant là une application exacte du principe de précaution, lequel n'est rien d'autre que le vieil adage « dans le doute, abstiens-toi ». Mais les bricoleurs de la biologie ne doutent jamais...



Jean-François Lagrot est vétérinaire et, jouant les détectives, il a enquêté en Afrique centrale sur le trafic de l'ivoire. Le récit de ses investigations, publié en exclusivité par Sciences et Avenir (septembre 2007), tient du roman d'aventures.

Protégés par des guetteurs, les ivoiriers clandestins se sont retranchés dans les petites rues des villes, Douala, par exemple. Un Guinéen semble couvert de flocons de neige : ce sont, en réalité, de petits copeaux d'ivoire.

Sous la pression des autorités, certains ivoiriens se sont reconvertis dans le bois, mais il arrive toujours à point un acheteur chinois ou américain. Même les saisies organisées depuis l'embargo de 1989 alimentent les stocks.

Jean-François Lagrot travaille pour l'ONG Traffic. Cette organisation a pu établir une carte du trafic de l'ivoire, avec les principaux ports par lesquels il est exporté. Pour la France et l'Europe : Le Caire, Djibouti, Le Cap, Luanda, Libreville, Abidjan, Dakar...



Fièvre hémorragique et campagnol

Encore un animal que l'on rend coupable. Le campagnol roussâtre, petit rongeur forestier, est le réservoir principal du virus (plus précisément hantavirus) de la fièvre hémorragique. Celle-ci peut contaminer les êtres humains : en France, c'est le cas surtout en Picardie, dans les Ardennes et dans le Jura.

La gravité de l'affection est variable. Pour l'instant, la situation paraît stabilisée. La Dépêche vétérinaire du 8 septembre conclut son article par ces phrases rassurantes : « Les chiffres restent en dessous de ceux des années épidémiques et les données animales ne sont pas alarmantes ».

Un oiseau de plus en France

« Rossignol du Japon » est le nom populaire du liothrix, passereau du Sud-Est asiatique, de la famille des Timaliidés... Bon chanteur, avec un plumage olive et jaune, c'est – hélas – un hôte attitré des oiselleries. Et, aujourd'hui, nous le retrouvons, parmi d'autres espèces plus classiques, sur une planche en couleur du *Figaro* (18 août), consacrée aux oiseaux malencontreusement introduits en France.

Car le rossignol du Japon, à la faveur d'évasions, s'est lui aussi implanté dans notre Midi. Une fois de plus, une victime des hommes se transforme en envahisseur.

Jean- Jacques Barloy



Ainsi qu'il fallait le craindre, sinon s'y attendre, les propositions du Grenelle de l'environnement sur les OGM n'ont pas tardé à être trahies.

Alors que le 7 février, le ministre Jean-Louis Borloo a annoncé que la France notifierait à Bruxelles une clause de sauvegarde sur le maïs MON 810, le Sénat, dès le lendemain 8 février, a désavoué la politique réputée écologique du gouvernement, et par 186 voix (UMP) contre 128 a réduit à néant le projet de loi sur les OGM en discussion. Les sénateurs ont éliminé Jean-François Le Grand, président de la Haute Autorité provisoire chargée du dossier MON 810, sur lequel il avait émis des « doutes sérieux ». Ils ont incriminé la secrétaire d'Etat à l'écologie Nathalie Kosciusko-Morizet, qui avait marqué sa sympathie aux opposants aux OGM. Ils ont méprisé les représentants des agriculteurs qui craignent, à juste titre, une contamination générale du territoire. Le sénateur rapporteur de la Commission économique, ouvertement pro-OGM, s'est déclaré « l'ami de la science et des agriculteurs », sans préciser qu'il s'agissait sûrement des scientifiques et des agriculteurs amis des semenciers!

Au final, on peut retenir cinq dispositions législatives principales introduites par le Sénat :

- la liberté de chacun de produire avec ou sans OGM (en sachant que « sans OGM » signifie en réalité avec une teneur d'OGM inférieure à 0, 9% ...),
- la distance de sécurité qui sera fixée par décret, ce qui est une absurdité scientifique quand on sait la distance considérable que peut courir le pollen,
- l'indemnisation des agriculteurs dont la récolte contiendrait plus de 0,9% d'OGM (mais à eux de prouver que le dégât est dû à la dissémination, avec d'interminables procédures en vue !),
- l'abandon d'une Haute Autorité sur les OGM (par définition indépendante) et son remplacement par un Haut Conseil des biotechnologies, à présider par un « scientifique compétent » (dont on peut déjà deviner les attaches),
- et l'instauration du délit de fauchage: la destruction de parcelle est punie de deux à trois ans de prison et de 75.000 à 150.000 € d'amende.

Il n'est pas très surprenant que les Sénateurs aient voté un tel texte : on sait que la plupart d'entre eux sont Conseillers régionaux, Conseillers généraux, maires, très sensibles aux ... interventions locales...

L'Assemblée nationale doit à son tour examiner le texte en avril ; à elle de rectifier le tir, et d'avoir le courage de déplaire aux lobbies en défendant les quinze régions françaises (elles sont 43 en Europe) qui veulent une absence totale d'OGM sur leurs territoires, garantie d'une agriculture durable et de qualité, et d'avoir l'honnêteté de prendre en compte d'autres études que celles de Monsanto sur le MON 810. Comme celles qui ont révélé, l'an dernier, que la toxine insecticide de ce maïs est produite de façon très irrégulière, à des taux variant de 1 à 100 selon la saison et selon les plants. En sorte que les taux faibles ne suffisent pas pour tuer les insectes ravageurs, mais au contraire peuvent favoriser la sélection de mutants résistants.

Jean- Claude Nouët

Ndlr: On lira avec beaucoup d'intérêt la chronique « Les OGM, une solution à la famine » dans Le Monde du 12 février 2008, signée de Marc Dufumier (professeur à AgroParis Tech), Pierre-Henri Gouyon (professeur au Muséum national d'histoire naturelle) et Yvon Le Maho (membre de l'Académie des sciences, directeur de recherche au CNRS).



Des pistes pour changer de vie

Intéressant entretien, dans Le Monde du 21 octobre, avec Dominique Bourg, philosophe à l'université de Lausanne. D'abord, la conservation de la biodiversité lui paraît très importante : « On a trop tendance à penser qu'il s'agit seulement de conserver un musée vivant des espèces aujourd'hui présentes sur la planète. Ce n'est pas du tout le problème. La biodiversité est la base des services vitaux que les écosystèmes nous rendent. En dépendent le niveau et la qualité des récoltes, l'ampleur du cheptel, la quantité de bois pour le chauffage, la qualité de l'air, de l'eau... ».

Les enjeux environnementaux et sociaux ne doivent pas être séparés. Vers la fin du XVIIIe siècle, les inégalités entre grandes aires culturelles étaient inférieures à un rapport de 1 à 2. Aujourd'hui, ce rapport varie de 1 à 74!

Pour changer nos façons de produire, Dominique Bourg se montre partisan de l'économie de fonctionnalité, qui consiste à substituer à la vente d'un bien la vente de la fonction d'usage. Par exemple, un célèbre fabricant de pneus propose ainsi l'«optimisation de l'état des pneumatiques ». Ce système rencontre beaucoup de succès. Et multiplie par 2,5 la durée de vie d'un pneu tout en réduisant les déchets de 36 %.



De profondis scorpionibus

Une pince fossile longue de 46 cm, a été découverte en Allemagne. Elle appartenait à un euryptéride de l'ère primaire, sorte d'arthropode géant évoquant un immense scorpion et devant mesurer 2,50 mètres, bien plus que les espèces connues jusqu'ici. On sait qu'à l'ère primaire, et notamment dans la forêt houillère (ou carbonifère) vivaient de gigantesques millepattes, des libellules géantes, des blattes, etc.

Mais il n'y avait aucun être humain pour contempler ou fuir cette faune fantastique; d'autres proies que lui se faisaient dévorer par ce scorpion gigantesque.

Sauver les coraux

La « mort blanche » menace les barrières de corail d'Australie et d'ailleurs : sous l'effet de l'élévation de la température, les coraux blanchissent, se calcifient et se désagrègent.

Une bonne nouvelle toutefois. En marge de la conférence de Bali sur le climat, six pays ont décidé de lutter contre ce dépérissement des coraux. Ce sont les pays du « triangle du corail », qui détiennent 53 % des récifs coralliens, à savoir l'Indonésie, les Philippines, la Malaisie, le Timor oriental, la Papouasie Nouvelle-Guinée et les îles Salomon. Au programme, entre autres mesures : lutter contre les excès de la pêche et promouvoir l'écotourisme.



Presque chaque année, les invasions de méduses emplissent les colonnes des journaux et... effraient les baigneurs, en raison de leurs propriétés urticantes.

Ces pullulations de méduses, soumises à des processus complexes, ont des conséquences écologiques inattendues.

« Elles sont faites pour manger tout le temps » déclare Jacqueline Goy, spécialiste des méduses à l'Institut océanographique de Paris (cf. Le Monde du 17/09/07).

Or, avec leurs filaments venimeux, elles peuvent causer des ravages équivalant, à leur échelle, à ceux des filets des pêcheurs. » Inversement, les méduses sont favorisées par la disparition de leurs prédateurs, thons et tortues.

Et il faudra peut-être bientôt se préoccuper des invasions de salpes - invertébrés translucides qui forment des « chaînes longues de 40 mètres – qui s'attaquent au plancton végétal.



Renoncer au thon c'est bon pour la mer

Toujours beaucoup d'affrontements autour des poissons marins. La France et l'Espagne sont aux prises pour l'anchois; la Commission européenne veut réduire les captures de cabillauds. Mais c'est toujours le thon rouge qui suscite le plus de polémiques. Auchan et Carrefour ont bien arrêté sa commercialisation et invité les consommateurs à une consommation responsable et durable des produits de la mer.

les pêcheurs français, italiens et espagnols continuent à le pêcher trop abondamment en Méditerranée. Et le Japon a acheté 85 % de la production mondiale de l'espèce pour en faire des sushis.

Le thon rouge est aujourd'hui une espèce menacée. Et la France est, à cet égard, dans le collimateur de la Commission de Bruxelles pour en avoir capturé 10 000 tonnes en 2007 pour un quota officiel de 5 593 tonnes. Or, notre pays s'était engagé, en échange de quotas satisfaisants, à des contrôles sévères.

Italiens et Espagnols ont fraudé encore davantage. Bref, en Méditerranée, tout le monde triche. Du thon rouge « étranger » aurait été imputé sur le quota français, d'où une deuxième enquête, et le thon rouge serait parfois commercialisé sous des appellations fantaisistes (chinchard à queue jaune).

De plus, un étonnant tour de passe-passe risque d'aggraver encore les menaces pesant sur l'espèce. Battant pavillon français, le *Marcal II* est devenu un thonier libyen, le *Ras Eten*, ce qui lui permet de s'attaquer aux populations de thons des côtes libyennes.

Il faut se rappeler la cruauté fréquente de la pêche au thon, notamment la Matanza ou « corridas de la mer » qui se terminent par des mises à mort à coup de crochets et de tronçonneuses et qui sont spécialement parfois organisées par certains pêcheurs siciliens en spectacles payant pour les touristes.

Le WWF publie de nombreux documents d'informations et de conseils pratiques aux mangeurs de poissons ou de crustacés (voir notamment le mini dépliant « consoguide pour une consommation responsable des produits de la mer ») : ceux pouvant être consommés sans risque pour les espèces, d'autres à consommer avec modération, d'autres enfin à éviter.

Quelques lueurs d'espoir : la création d'aires marines protégées ; elles ne font pour l'instant que 0,18 % du domaine maritime français, mais plusieurs projets de parcs naturels marins sont à l'étude. Ensuite viendront des labels de « responsabilité » ; pour l'instant, il n'y en a pas en France.



La morue revient, le saumon est menacé

Selon Ouest-France (29 juin), la morue connaît un certain regain dans la Manche. Sans doute en raison d'une bonne saison de reproduction. Ce regain pose un certain nombre de problèmes, les pêcheurs n'étant guère disposés à préserver l'espèce. La bonne santé de celleci est en tout cas un point positif.

Les saumons du Pacifique quant à eux, sont, eux menacés au large de la Colombie britannique, au Canada par des crustacés parasites (« poux de mer ») provenant des saumons d'élevage du littoral ; ce sont surtout les jeunes sujets qui sont atteints. La même menace est signalée en Norvège.

Jean-Jacques Barloy



Conservatoire du littoral : danger !

Le Conservatoire du littoral a pour vocation de protéger les secteurs les plus intéressants de nos côtes afin de les soustraire notamment au sinistre « mur de béton ». Tâche louable, mais la vigilance s'impose, car depuis plusieurs années, les chasseurs convoitent ces territoires, généralement libres d'occupation humaine. La menace se précise dangereusement. En décembre dernier, le député de la Somme Jérôme Bignon a été élu président du Groupe chasse de l'Assemblée nationale, ce qui lui a valu de chaudes félicitations de l'ANCGE (association nationale des chasseurs de gibier d'eau). Jérôme Bignon est administrateur du Conservatoire du littoral, président de Rivages de France, président des Plus belles baies du monde, et depuis peu président de la Commission permanente du Conseil national du conservatoire du littoral et de l'Agence des aires marines protégées. Il est présenté comme « un grand défenseur des zones humides et de leurs utilisation durable, par la chasse notamment ».

A cette liste de références, on doit ajouter qu'il a fait inclure dans la loi que "le foie gras fait partie du patrimoine culturel et gastronomique protégé en France", qu'il est a marqué son opposition à la mise aux normes européennes des élevages porcins français, qu'il est lié au « Comité Noé » coalisant la Fédération nationale des chasseurs, la Fédération des sociétés taurines de France et la fédération Pronatura, qui rassemble diverses associations d'éleveurs d'animaux (oiseaux et lapins pour la consommation alimentaire, poissons et oiseaux d'ornement, animaux de compagnie, etc.).

Il y a de quoi s'inquiéter de l'avenir du Conservatoire du littoral, de celui des oiseaux fréquentant ce littoral, ces rivages, ces baies et ces aires marines ainsi que de la manière dont vont être conduits les travaux du groupe 3 « Animal, économie et territoires » que J. Bignon préside aux Assises « Animal et société » que le Ministre de l'agriculture et de la pêche a mis en place fin mars....

Jean-Jacques Barloy et Jean-Claude Nouët



Carnage de sangliers

C'était un troupeau de sangliers quasi apprivoisés qui, chaque jour, empruntait le même chemin.

Le 5 décembre dernier, près de Sedan (Ardennes), ces 26 sangliers ont été encerclés et massacrés par des chasseurs. Un de ceux-ci, révolté par cette hécatombe, l'a dénoncée en ces termes, au journal L'Ardennais : « Saint-Hubert, réveille-toi, ils sont devenus fous. »

Les chasseurs ont modifié le cycle vital des sangliers, dont des jeunes naissent toute l'année. On tue aujourd'hui en une journée autant de sangliers qu'autrefois en une saison. Ensuite, les chasseurs demandent le droit de « réguler » une surpopulation dont ils sont responsables. Selon les chiffres de l'ONCFS (office national de la chasse et de la faune sauvage), 466 000 sangliers ont été tués par les chasseurs lors de la dernière saison de chasse, soit la moitié de la population française de l'espèce. En tout cas, l'ONCFS et la gendarmerie ont ouvert une enquête sur le massacre des Ardennes.



La chasse à la hutte la nuit – une tolérance scandaleuse, la chasse de nuit étant interdite et ne permettant pas l'identification des oiseaux – a fait l'objet d'un article dans Le Chasseur français de novembre 2007. Selon cet article, les « prélèvements » (toujours les euphémismes) de la saison 2005-2006 ont été, pour les 15 000 huttes existantes, de 30 000 oiseaux sur le DPM (Domaine public maritime) et de 209 000 oiseaux dans les marais intérieurs. L'article cherche à minimiser les « prélèvements » dus aux huttes, mais ces chiffres sont tout de même importants.

Animaux blessés : l'aveu

Les chasseurs prétendent souvent que les animaux qu'ils tirent sont en général tués net et qu'ils ne souffrent donc pas. Or, l'on sait que beaucoup sont seulement blessés et agonisent longuement ; l'estimation généralement admise est de 1 animal blessé non retrouvé pour 2 animaux ramassés. Le Chasseur français de novembre 2007 apporte un aveu involontaire à cet égard. Un article illustré par des dessins montrant « les allures selon les blessures », à savoir « cuisse traversée », « foie ou intestin touché », « atteinte au poumon ou au foie », « patte avant cassée », etc. par maladresse, les chasseurs (et les autres...) finissent toujours par avouer spontanément ce qu'ils cherchent à nous cacher.



Les enfants pour cible

Pour renflouer les caisses de son État, la Virginie occidentale, le sénateur Billy Wayne Bailey a eu une idée lumineuse : donner des cours de chasse dans les écoles. Cela entraînera une augmentation du nombre de permis, lesquels rapportent à l'État.

Comme le note Le Monde (3-4 février) : « La rentrée des classes sera aussi joyeuse que l'ouverture de la chasse. On mêlera allégrement cartables et gibecières. Les écoliers battront les buissons au lieu de faire l'école buissonnière. »

Le Monde se garde d'ajouter à cette information que la situation, en France, n'est pas très différente. Les fédérations de chasse se font déjà inviter dans les écoles, grâce à la complaisance locale d'un enseignant, d'un inspecteur d'académie. Ce que le Président de la LFDA avait vigoureusement dénoncé dans son « Message » du Bulletin n° 55.



Le roi, le prince et les avions

Nous avons déjà rapporté les frasques cynégétiques du roi d'Espagne. La dernière en date (elle est annuelle, paraît-il) se situe sur l'aérodrome de Bourges. Sa Majesté vient chasser en Berry, chez un prince de ses amis. L'aérodrome, du coup, est interdit durant trois jours au menu peuple.

Grande-Bretagne: les veneurs font de la résistance

En dépit de l'interdiction, les veneurs britanniques continuent à chasser à courre. Mettant à profit la complexité de la loi, ils multiplient les stratagèmes : utilisation d'un fusil ou... d'un faucon, emploi d'odeurs artificielles, etc. Les condamnations sont rares, mais la répression devrait bientôt s'intensifier. Les Conservateurs, eux, promettent d'abolir la loi promulguée par Tony Blair, dès qu'ils seraient revenus au pouvoir.

Jean- Jacques Barloy



Remarques sur un art de tuer identitaire

Selon l'éditorial de son rédacteur en chef, le numéro de novembre 2007 du Chasseur français invitait ses lecteurs « à découvrir ou à redécouvrir nos chasses aux migrateurs afin de faire connaître à tous l'existence d'un tel patrimoine ».

Les cinq pages consacrées à cet exercice et les quelques photographies qui les illustrent ne peuvent que susciter la révolte chez les défenseurs de la vie animale. Je ne veux pas rouvrir le sempiternel débat à propos de ces chasses dont le maintien affaiblit les populations d'oiseaux sauvages migrateurs, bien que leurs pratiquants prétendent en respecter la légalité. On sait ce qu'il en est du respect des sites et des dates ; on sait aussi ce qu'il en est du respect des espèces protégées. Ainsi, je constate que la chasse du bruant ortolan, oiseau inscrit sur la liste des espèces protégées, est curieusement absente de l'inventaire présenté dans l'article en question qui, malgré son ton légaliste, ne s'insurge pas contre ce braconnage (une partie du patrimoine que le lecteur n'aura pas découverte...).

L'Oiseau Mag (n° 88, automne 2007) aborde ce braconnage qui de la mi-août à la fin septembre « se poursuit sans que la gendarmerie ni les gardes de l'ONCFS n'interviennent ». La revue note que l'espèce a décliné de 30 % en 10 ans et s'interroge sur le sort des pinsons, des rouges-gorges et autres oiseaux qui sont pris dans ces pièges. Elle souligne également que « la valeur marchande clandestine d'un ortolan est de 100 à 1 500 euros » et que « l'appât du gain est ici un argument bien plus déterminant qu'une simple "tradition" obsolète ».

Je souhaite revenir sur la notion de patrimoine et de profonde identité régionale que revendiquent ceux qui pratiquent ces chasses et, à ce titre, le souci qu'ils ont de « les transmettre aux générations à venir ». Patrimoine : « Ce qui est considéré comme un bien propre (apanage), comme une propriété, une richesse transmise par les ancêtres » précise le dictionnaire Robert.

Le patrimoine est-il, en l'occurrence, représenté par les techniques de chasse elles-mêmes savamment mises en œuvre ou bien par les proies qui en seront éventuellement les victimes ? L'ensemble de ces proies potentielles ne constituent-elles pas une partie du patrimoine de la planète Terre qui est à respecter?

À propos de « respect » je viens conclure avec la remarque suivante. L'article du *Chasseur* français évoque, à juste titre et parfois avec un certain lyrisme, la connaissance si approfondie, voire intime, qu'ont les chasseurs des mœurs de leurs proies et du milieu dans lequel celles-ci évoluent, que l'on se demande comment ils peuvent en devenir les tueurs.

Alain Collenot



Un danger chinois ?

« La Chine veut attirer la recherche pharmaceutique occidentale », tel était le titre d'un article du Monde des 10 et 11 décembre 2007. Et c'est pour le moins inquiétant en ce qui concerne les animaux utilisés dans l'expérimentation : en effet, il n'existe pas en Chine de législation sur la protection des animaux. La porte serait donc ouverte à bien des excès.



Cœur bio artificiel

« Des chercheurs créent un cœur de rat en laboratoire », titre Le Figaro du 15 janvier. Ce cœur sera-t-il vraiment utile ? Des cœurs « bio artificiels » pourront ils être greffés à la place de vrais cœurs, dont il y a toujours une pénurie. Une perspective encore lointaine : le chemin est en général long de l'exploit à l'application.



Macaque cloné

Des chercheurs américains ont cloné un macaque. Plus exactement, ils ont cloné des embryons de macaques, en y prélevant des cellules-souches embryonnaires susceptibles de se multiplier pour donner des lignées cellulaires. Il s'agit donc d'un clonage à but thérapeutique et non à but reproductif.



Expériences sur les singes

Plus de 400 membres du Parlement européen ont signé une déclaration enjoignant à la Commission européenne, au Conseil des ministres et au Parlement européen d'inclure, dans la révision en cours de la directive VVV du 24 novembre 1986. un point particulier concernant les singes. Leur déclaration a pour but de « mettre fin, en priorité et de toute urgence, à l'utilisation des grands singes et des singes capturés à l'état sauvage à des fins expérimentales ». Elle s'appuie sur des arguments éthiques (la psychologie des singes et leurs capacités cognitives), et écologiques (les menaces qui pèsent sur leurs espèces) ; elle souligne l'importance à donner aux méthodes de remplacement.

Certains défenseurs des animaux regrettent cette discrimination éthique basée sur le seul critère de la plus grande proximité de ces espèces avec l'homme. Néanmoins, cette démarche est intéressante et frappe par le nombre des parlementaires qui l'ont formulée. Elle est appuyée par la direction de l'Eurogroup for animals.

Jean- Jacques Barloy



Comme le rapportent la revue *Science* du 15 février et le quotidien *Le Monde* du 19 février, lors du congrès annuel à Boston de l'Association américaine pour l'avancement de sciences, trois agences fédérales américaines ont signé un accord fondant un grand projet de recherche en toxicologie cellulaire.

Cette étude permettra d'observer de manière automatisée les réactions à des composés chimiques, appliqués à des concentrations et pendant des durées variables, et les altérations du matériel génétique de différents types de cellules humaines cultivées in vitro. Dans un premier temps 2 500 molécules, sur les quelles ont été accumulées de nombreuses données sur leur toxicité, seront testées selon cette méthode afin de vérifier que les effets sur les cellules isolées sont conformes à ceux observés aux cours des tests toxicologiques pratiqués classiquement sur les rongeurs et présentent à minima la même marge de biosécurité. La recherche et l'industrie fondent d'immenses espoirs sur ces nouvelles méthodes de test toxicologiques, car elles pourraient être extrêmement rapides en autorisant plus de 10 000 types de tests par jour contre 100 par an sur les rongeurs, entraîner des baisses significatives de coûts, épargner le sacrifice de millions d'animaux et faciliter la transposition des effets constatés à l'organisme humain

Cependant plusieurs scientifiques américains impliqués dans ce programme ne prévoient pas que ces nouvelles techniques de test de génotoxicité chimique, à mettre encore au point, puissent se substituer de manière standard aux tests pratiqués sur les rongeurs avant une dizaine d'années. C'est alors seulement que la vie de millions de rongeurs pourra probablement être épargnée.

De son côté, un rapport publié en février en Grande Bretagne par un groupe de 18 organismes européens et compagnies pharmaceutiques, (soutenu par le National centre for replacement, refinement and reduction of animals on research et l'European federation of Pharmaceutical Industries and Associations), recommande le remplacement des tests pharmaceutiques de toxicité aigüe, (permettant de déterminer pour les médicaments expérimentaux la dose unique minimale conduisant à des effets de toxicité aigüe), pratiqués classiquement sur les rongeurs, par des tests sur cultures cellulaires ou tissulaires au fur et à mesure de leur mise au point. Plusieurs compagnies pharmaceutiques ont déjà pu réduire de 70 % l'utilisation des tests de toxicité aigüe sur les animaux, en employant des méthodes alternatives déjà disponibles. L'abandon de ces tests sur les rongeurs de laboratoire pourrait être inclus dans une révision des normes internationales prévue à l'horizon 2010. Si tel était le cas ce serait la vie d'un demi-million de rats et de souris de laboratoire qui pourrait être épargnée en Europe chaque année, à partir de la prochaine décennie.

Thierry Auffret Van Der Kemp

Actions LFDA inter associative: Interventions en cascade pour interdire les corridas aux mineurs

Dans notre dernier Bulletin (n° 56) nous évoquions le film *Apprendre à tuer*, réalisé par Pablo Knudsen, à l'initiative du CRAC (Comité radicalement anticorrida) et d'Élisabeth Hardouin-Fugier (professeur honoraire d'histoire de l'art de l'université de Lyon et administrateur de la Fondation LFDA) d'après le texte « Enfants tueurs », tiré de son ouvrage *Histoire de la corrida en Europe* (Ed. Connaissances et Savoirs, Paris. 2005).

Ce film est destiné à montrer avec force la nécessité d'interdire l'accès des arènes aux mineurs. Il vient d'être édité en DVD, diffusé par la Fondation LFDA, qui l'expédie sur commande au prix de 7 € l'unité.

En février, le président de la Fondation LFDA a envoyé un courrier aux ministres de l'intérieur, de la justice, de l'éducation nationale, et de l'agriculture, en joignant ce DVD.

Afin d'alerter Mme Dominique Versini, Défenseure des enfants de la République française, chargée de défendre et de promouvoir les droits des enfants, deux administrateurs de la LFDA, Mmes Suzanne Antoine, président de chambre honoraire à la cour d'Appel de Paris et Elisabeth Hardouin-Fugier ont rencontré Mme Colette Clément-Barthez, procureur de la République, et conseillère juridique de la Défenseure.

Un dossier préparé par la Ligue a été remis à Mme Clément-Barthez, qui l'a transmis à Mme Versini. Par courrier du 4 mars celle-ci faisait part à la Fondation de son intérêt pour le dossier.

De son côté, une correspondante de notre Ligue avait demandé au Président de la République que les corridas soient interdites aux mineurs. Elle nous a communiqué la réponse de M. Cédric Goubet, chef de Cabinet du président de la République : « Le Président de la République m'a confié le soin de répondre à vos lettres. Vous avez saisi le chef de l'État de votre souhait que la corrida doit être interdite aux mineurs de moins de quinze ans. La corrida est une tradition à laquelle sont attachés nos compatriotes dans certains territoires français. Ignorer cette tradition serait considéré par ces populations comme un affront et un déni de leur identité. Nous ne pourrons faire évoluer la corrida sans l'adhésion de tous car opposer une partie de la communauté nationale à l'autre serait la pire des politiques ».

Sans commentaire!

Plusieurs associations, dont l'Alliance Anti Corrida, ont également alerté le Ministre de l'Education sur les actions de promotion de la corrida menées par les sociétés taurines en milieu scolaire.

La lettre circulaire du chef du cabinet du ministre de l'Education nationale adressée en février dernier aux recteurs des académies de Montpellier, d'Aix-Marseille et de Bordeaux pour leur demander de veiller à éviter tout prosélytisme scolaire en faveur de la corrida, constitue une réponse positive qui doit être saluée. Dans ce courrier le ministère rappelle notamment : « S'il apparaît qu'un certain nombre d'établissements peuvent proposer aux élèves, en dehors du temps scolaire, des activités de découverte du phénomène culturel que constitue la corrida, il n'est pas en revanche dans le rôle de l'Education nationale d'assurer la promotion de la corrida auprès des enfants. » Au-delà des recteurs et des enseignants, il conviendrait que les maires des communes de Provence et d'Aquitaine, entendent aussi ce message.

Pour sa part, le Comité Radicalement Anti Corrida (CRAC) a lancé sur Internet un appel à lui transmettre des témoignages écrits sur les thèmes : « Si vous avez assisté à une ou plusieurs corrida étant mineur, entraîné par des adultes (parents ou entourage) et avez mal supporté ce spectacle. »

Jean- Jacques Barloy et Thierry Auffret Van Der Kemp



C'était « pour s'amuser ». Quatre adolescents de Sigean (Aude) ont trouvé le « loisir », dans la nuit du 4 au 5 août, de tuer une chèvre et d'en blesser une autre avec une carabine à pompe et de signer leur acte d'inscriptions sataniques. Le propriétaire des chèvres a porté plainte : les quatre adolescents devront répondre d'une vingtaine de délits.

Jean-Jacques Barloy



La saison des corridas arrive. Comme chaque année, le journal *Le Monde* va publier à répétition des articles admiratifs, signés de l'auteur qui sévit depuis des années, dont le nom évoque les tomates qu'il mérite de recevoir sur la tête. Pourtant, au *Monde*, d'autres ne sont pas ce cet avis. Il faut notamment féliciter l'auteur des mots croisés, Philippe Dupuis, qui régulièrement, propose des définitions que nous dirons « exactes », par exemple : *emprisonnement pour faire du gras* pour le mot *gavage, torture en public* pour le mot *corrida*, ou récemment *fis preuve de barbarie* pour *toréai*. Merci M. Dupuis, et bravo pour votre volonté de marquer ainsi votre opinion.

Jean- Claude Nouët

La violence envers l'animal et sa dangereuse réaction en chaîne

Le lien entre la violence envers les animaux et la violence contre les hommes a toujours été un sujet de vive discussion. Que ce soit dans ce bulletin (1), dans ses conférences, sur son site Internet (2), lors des colloques qu'elle a organisés (3) ou dans ses ouvrages (4), la Fondation LFDA a déjà abordé ce sujet en soulignant les très nombreuses études scientifiques pluridisciplinaires menées depuis 40 ans et mettant en évidence l'existence de cette corrélation.

Fin 2007, une nouvelle étude menée en Grande Bretagne pour le compte de la *Royal Society for the Prevention of Cruelty to Animals* (RSPCA) et du Links Group (vaste coordination de 16 associations de vétérinaires, de protection animale, de prévention de maltraitance des femmes , de prévention de la maltraitance des enfants et d'une association des officiers chefs de police du Royaume-Uni!) montre qu'un corpus croissant de preuves met en évidence à des niveaux importants un lien entre violence domestique, violence envers les enfants, violences envers les femmes et violences envers les animaux.

Cette étude, basée sur le suivi ,durant 7 ans, d'un groupe de 4300 élèves, révèle que 13% des enfants avouaient avoir volontairement fait souffrir un animal entre 13 et 17 ans et que 83% de ces jeunes ayant maltraité un animal ont avoué avoir exercé des violences contre des personnes. Le *Refuge and Womens'Aid* (œuvre offrant asile et aide aux femmes victimes de violence domestique), révèle 400 cas associés de violence envers les animaux en 2006. De leur côté les services sociaux britanniques ont rapporté à la RCSPA, 600 cas de maltraitance à animaux associés à des violences domestiques sur les enfants et les femmes.

La RSPCA en appelle au gouvernement ainsi qu'à d'autres organisations pour approfondir la recherche sur les facteurs tendant à conduire à des comportements violents et le lien entre la violence dirigée contre les personnes et la cruauté envers les animaux, afin de trouver les moyens efficaces de prévention de tels comportements et mettre au point des programmes de rééducation.

En France les études dans ce domaine sont encore très isolées et très peu nombreuses.

Thierry Auffret Van Der Kemp TAVDK

- (1). Voir en particulier Bulletin n° 56
- (2). Voir en particulier la conférence du Pr Jean-Claude Nouët «Relationship between animal abuse and human violence and cruelty. Infantile roots of violence and cruelty », à la rubrique «News in english » du site www. fondation-droits-animal.org.
- (3). Voir: -« Santé et violence sur l'homme et sur l'animal » par le Pr Jean Proteau et « Cruauté de l'enfant envers les animaux » par le Pr Didier-Jacques Duché in « Violence et droits de l'animal ». Colloque LFDA 1985.
- « L'enfant cruel ; cruauté envers l'animal, cruauté envers l'homme : continuité ou rupture ? » par le Dr Marie- France Le Heuzey in « « Homme et animal : de la douleur à la cruauté » sous la direction de Thierry Auffret Van der Kemp et Jean-Claude Nouët. (Colloque LFDA 2007). Editions L'Harmattan. Paris 2008.
- (4). « L'enfant, le jouet et l'animal ». Dr Janine Cophignon. Editions LFDA 2007.